



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AVIGNON

Délibération n° 2024_14 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS et de ses budgets annexes M22, CLIC et SAAD

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois du mois d'avril, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du quatre mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.
Mme Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.
Monsieur Claude NAHOUM.
Mme Martine CLAVEL.
Madame Zinèbe HADDAOUI.
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT.
Mme Nadine GARNIER.
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
Mme Nadia SENNOUR.

Étaient représentés :

Mme Christine MARIN, représentée par M. Claude NAHOUM.
Mme Martine BAREL, représentée par Mme Anne-Catherine LEPAGE.

Secrétaire de séance :

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS.

Délib. n° 2024_14 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS et de ses budgets annexes M22, CLIC et SAAD

Dans la suite logique de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du dernier Conseil d'Administration, l'adoption du budget primitif du CCAS et de ses budgets annexes du CLIC et du SAAD permet la poursuite des activités du CCAS.

Le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes intègre les résultats de l'exercice 2023, constatés lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 837 k€ pour les opérations de l'année 2024. L'investissement est essentiellement financé sur les fonds propres. L'amortissement représente 370 k€ environ, l'excédent antérieur s'élève à 425 k€. Les autres recettes de la section sont constituées de recettes externes pour 43 k€ (FCTVA et dépôts et cautionnements reçus).

Les nouveaux programmes d'investissement représentent 818 k€, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2023, s'élèvent à 19 k€.

Le programme d'investissement concerne :

Modernisation des outils informatiques.....	132k€
Divers équipements Grandir ensemble.....	82 k€
Divers équipements tous bâtiments.....	598 k€
Divers équipements Espace Pluriel.....	6 k€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera en 2024 à 144 k€, soit 17 % du programme annuel d'investissement 2024 (837 k€). Le solde des prévisions de dépenses au chapitre 16 est constitué des prévisions de remboursements des dépôts de garantie du locataire du CCAS. (1^{er} étage St-Jean Bâtiment A).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 16.16 M€, en augmentation de 4.19 % par rapport au réalisé 2023.

Les prévisions budgétaires au niveau de vote, par chapitre, sont rappelées dans le tableau joint en annexe 1, le détail par article figurant en annexe 2 et dans le document normalisé.

Détail des chapitres de dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :..... 370 K€

Ce chapitre retrace les dépenses de la section de fonctionnement que l'on retrouve en recettes d'investissement, soit de l'autofinancement. Elles sont constituées principalement des dépenses obligatoires d'amortissement des biens du CCAS.

Chapitre 011 Charges à caractère général 2 570 K€

En progression de 21% par rapport aux réalisations 2023, ce chapitre retrace l'ensemble des moyens nécessaires aux missions. L'augmentation traduit les dépenses nouvelles liées à la

reprise d'activité (article 604 notamment), à l'inflation toujours élevée ainsi qu'à la mise en œuvre du marché entretien pour l'ensemble des bâtiments dont les EAJE.

Chapitre 012 Charges de personnel 12 745 K€

Les dépenses de personnel et frais liés sont estimées en diminution de 0.67 % par rapport aux réalisations 2023. Cette baisse est due aux fins de contrats des personnels entretien en EAJE, dépenses émergeant à présent dans le chapitre précédent.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 220 K€

Le chapitre 65 est en légère hausse. Il contient notamment :

Le comblement du déficit prévisionnel du budget SAAD 166.5 k€
Les aides et secours d'urgence à disposition de la commission permanente dans le respect du règlement des aides sociales 48.5 k€

La hausse du chapitre 65 est essentiellement due aux dépenses aide alimentaire HAS qui émergeaient jusqu'alors au budget du SAAD. Ces dépenses pourront faire l'objet de recherche de recettes.

Chapitre 66 Charges financières 28 k€

Le CCAS a contracté, en 2019, un emprunt pour l'acquisition du bâtiment Saint-Jean A, celui-ci est assorti du remboursement d'intérêts. Au chapitre 66, figurent également les intérêts de la ligne de trésorerie mise en place depuis 2022.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 2 k€

Ce chapitre contient par définition des dépenses exceptionnelles donc difficilement prévisibles, l'enveloppe prévue vise à permettre le paiement des intérêts moratoires dus aux entreprises et les écritures budgétaires liées à des rectifications sur exercices antérieurs, réductions de recettes et ajustement des rattachements.

Chapitre 68 Provisions semi-budgétaires 21 k€

Ce chapitre comprend les dépenses relatives à l'ajustement de la provision constituée pour faire face aux risques liés au cumul des jours sur les Compte Epargne Temps des agents du CCAS.

Détail des chapitres de recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des atténuations de charge : remboursements sur dépenses de personnel, part des agents sur les titres restaurant
- des recettes issues de la participation des usagers aux activités et services proposés par le CCAS
- du financement complémentaire des partenaires institutionnels en application de conventions ou pour la gestion d'un dispositif, Etat, CAF-MSA, Conseil départemental de Vaucluse et de la subvention municipale
- du loyer du 1^{er} étage du bâtiment St Jean A

Chapitre 70 Prestations de service : 2 289 k€

Ce chapitre retrace les prestations versées directement par les usagers des services du CCAS, lorsque celles-ci sont facturées en application d'un tarif délibéré par le Conseil d'Administration. Elles sont inscrites, en progression de 33 % par rapport au réalisé 2023 témoignant de la redynamisation des services proposés par le CCAS, notamment dans le secteur de la petite enfance et des prestations proposées aux seniors. Cette prévision est calibrée sur la base des prévisionnels de fréquentation et de recours aux services (inscription des familles en crèches, recours aux services à destination des seniors...). Elle est présentée en hausse de 33% s'appuyant sur l'activité soutenue enregistrée sur le dernier trimestre 2023.

Chapitre 013 Atténuations de dépenses :.....147 k€

Ce chapitre retrace les remboursements de charges obtenus principalement sur les charges de personnel en application de dispositifs d'assurance notamment de droit commun (sécurité sociale) ou statutaires. Il comprend également la constatation du remboursement par les agents de la moitié des titres restaurant perçus. Le montant inscrit est conforme aux réalisations 2023.

Chapitre 74 Subventions d'exploitations.....13 618 k€

Ce chapitre est en hausse de 6.5 % par rapport aux réalisations 2023 (hors prise en compte de la subvention exceptionnelle de 500 k € de la Ville d'Avignon versée en 2023 et enregistrée au chapitre 77), en raison notamment de l'augmentation de la subvention municipale de 448 k € par rapport à celle allouée au budget primitif 2023 ainsi que la hausse des participations CAF liée à la reprise d'activité dans les structures de petite enfance (PSU) et du versement des bonus territoire.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante.....106 k€

Le montant inscrit au chapitre recouvre les loyers perçus en année pleine pour la location du 1^{er} étage du bâtiment St Jean A.

Chapitre 77 Produits exceptionnels..... 0 k€

Chapitre 78 Reprises sur provisions semi-budgétaires..... 0 k€

Le budget 2024 du CCAS est un budget raisonnable après les années impactées par la crise sanitaire. Malgré le contexte inflationniste peu favorable, le CCAS s'efforce de maintenir et redynamiser le périmètre actuel de ses actions et le niveau de service proposé aux Avignonnais.

Le Conseil d'Administration :

Vu le Code l'action sociale et des Familles et notamment son article L.123-8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'ensemble des justificatifs d'affectation des résultats produits,
Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du Conseil d'Administration du 8 février 2023,

DELIBERE

1. Adopte le budget primitif du CCAS tel que présenté par **chapitres à l'annexe 1 et** détaillé en annexe 2 et dans les documents budgétaires normés.

La section d'investissement s'équilibre à 837 730.58 € en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'élèvent à 18 936.00 € en dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 16 160 115.68 €.

2. Adopte le budget primitif pour le budget annexe du SAAD du CCAS tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 3 et dans les documents budgétaires normés :

BP 2024	Dépenses	Recettes
Exploitation	679 170.00	679170.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	275 420.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	335 590.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	68 160.00	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		347 500.00
017 Produits de la tarification		165 170.00
019 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		166 500.00
Total général	679 170.00	679 170.00

3. Adopte le budget annexe du CLIC tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 4 et dans les documents budgétaires normés :

BP 2024	Dépenses	Recettes
Exploitation	70 896.74	70 896.74
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	13 106.34	
012 Dépenses afférentes au personnel	50 000.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	7 314.00	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		39 995.00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		30 901.74
Investissement	4 088.20	4 088.20
20 Immobilisation incorporelles	476.40	
21 Immobilisations corporelles	3 611.80	
28 Amortissement des immobilisations		476.4
10 Dotations, fonds divers et réserves		0.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3611.80
Total général	74 984.94	74 984.94

Mme la Présidente du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

Nombre de présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
9	2	11	11	0	0

Cette proposition, mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme,
Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Cécile HELLE

